



## COMMUNE DE MURVIEL LES BÉZIERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 18/11/2021 À 19H À LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : HAGER S. – GIL M. – GARCIA S. – JARLET A. – SOULIER G. - MICHAUD S – DEJEAN PUCHE C. – GUITTARD JM. – PUIG C. – MEROU N. – BLASI F. – BATALLO A.– ROBIN F. – CHELLY S - DURANDEU R. - FUENTES M.E.– PAMPRUN B. – DUMONT M.

**Absente excusée** : PELLICER M. – BIROT-MORENO C. - VANDAELE N. – BARO C.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme GIL Martine.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité,

#### INFORMATIONS

**LA POSTE** : M. le Maire informe que les responsables de la Poste l'ont informé de la fermeture du bureau de Murviel les Béziers au 31 décembre. M. le Maire indique qu'il y aurait lieu d'assurer le service avant l'ouverture de l'Agence Postale Communale. En conséquence, tout sera mis en œuvre entre la Commune et les services postaux pour qu'il n'y ait pas de fermeture de ce service de proximité rendu aux Murviellois.

**Ladies Roses** : M. le Maire informe que l'association Ladies Roses pour l'accompagnement et le bien être des malades du cancer recherche une salle sur la commune de Murviel les Béziers M. le Maire propose la salle au-dessus de l'ancienne caserne des Pompiers qui n'est utilisée que le lundi par les Peintres et le mardi soir par l'association Au Fil et Une Aiguille. **Accord de principe** du Conseil Municipal

**Marché du Samedi** : Mme PUIG informe que le Samedi 18 décembre à 11h, une animation avec le Père Noël et ses lutins est prévue sur le marché. Un flyer sera distribué aux écoles pour y inviter les enfants.

**Extension des ateliers municipaux** : M. le Maire informe que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 54000 € pour l'extension des ateliers municipaux.

**Remerciements** : M. le Maire informe des remerciements de l'Association des accidentés de la vie, pour la subvention 2021.

**Don du Sang** : M. le Maire informe des remerciements de l'Etablissement Français du Sang suite à la collecte de sang du 19/10/2021 à laquelle 25 donateurs ont participé.

**Aide Sociale à l'Enfance** : M. le Maire donne lecture du courrier de Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental, incitant les communes à appliquer des tarifs préférentiels de cantine aux assistants familiaux accueillant des enfants couverts par l'ASE (Aide sociale à l'enfance).

**Banque Alimentaire de l'Hérault** : La collecte nationale de la Banque Alimentaire se tiendra le week-end du 26 au 28 novembre devant le magasin LIDL. Tous les élus sont conviés à y participer.

#### TARIFICATION CONCESSIONS COLUMBARIUM

**M. le Maire rappelle au Conseil**, les délibérations n°2-21/10/2021 et n°3-21/10/2021 approuvant le règlement des cimetières et du columbarium, et fixant les tarifs des concessions du cimetière.

**Il indique** que suite à la modification du règlement fixant les durées des concessions du colombarium, il y aurait lieu de décider une tarification pour chacune de ces durées.

**Le Conseil**, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, fixe le tarif des concessions au Columbarium, applicables à compter de ce jour, comme suit :

- Concession pour une durée de 15 ans : 200 € (deux cents euros)
- Concession pour une durée de 50 ans : 400 € (quatre cents euros)

#### **DENOMINATION DE LA RESIDENCE DES ANCIENS ATELIERS**

**M. le Maire rappelle au Conseil**, que les travaux de réalisation d'un lotissement par un aménageur privé sur le terrain des anciens ateliers municipaux est terminé et qu'il y aurait lieu de procéder à la dénomination de cette résidence.

**Le Conseil**, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, après discussion, et diverses propositions,

**DECIDE de donner un avis favorable** pour désigner cette résidence « **Résidence Les Ateliers** »

**CHARGE M. le Maire** de prendre un arrêté de dénomination de cette résidence.

#### **OPERATION 8000 ARBRES POUR 2022**

**M. le Maire rappelle au Conseil**, que la Commune de Murviel les Béziers adhère depuis 2019 à l'opération « 8000 arbres » proposée par le Département de l'Hérault dans le cadre de la préservation de l'Environnement et de la biodiversité.

**Il indique** que cette opération est renouvelée pour l'année 2022 et qu'il y aurait lieu de se prononcer par principe sur une éventuelle nouvelle adhésion.

**Le Conseil accepte** l'adhésion de la Commune à l'opération 8000 arbres proposée par le Département pour l'année 2022.

#### **ADHESION A LA MISSION DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE**

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'énoncé par lequel M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par décision du 27/10/2021 la Commune a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque « *santé* » ;

Et qu'à l'issue de ladite procédure de mise en concurrence, le CDG 34 a retenu l'offre proposée par la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE.

Vu l'avis rendu par le comité technique le 16/11/2021 ;

Et dans la mesure où le contrat objet de la présente délibération garantit la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités ;

Le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer à la mission Protection sociale complémentaire du CDG 34 dont la cotisation annuelle a été fixée par le conseil d'administration, en séance du 1<sup>er</sup> juin 2018, à 0,05 % de la masse salariale ;
- D'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 34 pour une durée de six ans avec le groupement formé par la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE, et par conséquent d'autoriser M. le Maire à conclure un contrat avec le CDG 34, matérialisant ladite adhésion ;
- Que la Commune de Murviel les Béziers participera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents, fonctionnaires stagiaires et titulaires pour le risque « santé » ;
- De fixer un montant mensuel de participation égal à 15 euros par agent ;

### **MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TECHNIQUE A L'EHPAD DES TILLEULS**

**M. le Maire rappelle** la délibération du Conseil Municipal n°3 du 23/09/2021 de mise à disposition de l'ensemble du personnel des services techniques pour des interventions ponctuelles à l'EHPAD des Tilleuls ou renforcer le service technique ;

Il indique qu'afin de ne pas pénaliser la continuité des services des deux établissements il y aurait lieu de prévoir la mise à disposition d'un agent non titulaire auprès de l'EHPAD en cas d'absence de l'agent d'entretien titulaire.

Il précise qu'une convention fixera le nombre d'heures de mise à disposition pour la période du 19/11/2021 au 15/08/2022 (environ 322h) Cet agent interviendra selon un planning bien défini et un état de présence sera dressé au 15/08/22 pour indiquer le nombre réel d'heures effectuées qui seront facturées à l'EHPAD Les Tilleuls (salaire + charges avec déduction de la prise en charge de Pôle Emploi).  
Accord du Conseil

### **CONTRAT DE PRESTATION D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT**

**M. le Maire rappelle** la convention du 24/01/2019 qui liait la Commune de Murviel les Béziers avec l'entreprise PEREZ ASSAINISSEMENT pour la prestation d'entretien des ouvrages d'assainissement (curage des canalisations de l'EHPAD, vidage et nettoyage du bac à graisse, et des fosses toutes eaux du stade et du logement du Pompage) arrive à son terme au 31/01/2022.

Il indique qu'il y aurait lieu de renouveler ce contrat de prestation pour une durée de 3 ans du 01/02/2022 au 31/01/2024 comme suit :

- 4 fois par an : vidange nettoyage bac à graisse de l'EHPAD avec curage de canalisation (193 € HT / intervention)
- 2 fois / an : vidange et nettoyage de la fosse du stade (175 € HT/intervention)
- 2 fois / an : vidange et nettoyage de la fosse du logement (175 € HT/intervention)

Accord du Conseil

### **CESSION GRATUITE SUITE A DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE**

**M. le Maire rappelle** la délibération du 23/09/2021 relative au déclassement d'un espace public de 66 m<sup>2</sup> au chemin des Bouffies en vue d'une cession gratuite.

Il indique que suite à la réalisation d'un document d'arpentage par le SELARL LUSUNCHI, géomètre expert, cet espace dénommé lot A, a été détaché et déclassé et qu'il y aurait lieu de prévoir sa cession à titre gracieux à M. et Mme DECROIX DARUT Xavier et Céline.

**Le Conseil** accepte la proposition de cession à titre gratuit du lot A de 66 m<sup>2</sup> selon le document d'arpentage établi par la SELARL LUSINSHI Géomètre Expert, à M. et Mme DECROIX DARUT Xavier et Céline, autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession dont les frais sont à la charge exclusive des acquéreurs.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Stationnement dangereux : Mme PUIG signale le stationnement dangereux dans l'Avenue de Saint Nazaire ; il sera prévu l'installation de deux bornes par mesure de sécurité.

Illuminations de Noël : Mme PUIG informe que les décorations de Noël seront installées début décembre par les services techniques et l'entreprise DGELEC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

**Pour extraits conformes affichés en mairie**

**Le Maire, Sylvain HAGER**

